Une image contenant texte, clipart, carte de visite

Description générée automatiquement

Logos employeurs

**Ardenne Métropole, la Ville de Charleville-Mézières et son CCAS s’engagent pour l’inclusion professionnelle des personnes souffrant d’un handicap.**

Le 6 décembre, **Ardenne Métropole, la Ville de Charleville-Mézières et son CCAS** concrétisent leur partenariat avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) et **signent ainsi leur première convention triennale**.

En présence de Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières et Président de la Communauté d’agglomération Ardenne Métropole, de Marc DESJARDINS et Monica GOUZY, respectivement Directeur du FIPHFP et Directrice territoriale Handicap du FIPHFP dans le Grand Est ; Ardenne Métropole, la Ville de Charleville-Mézières et son Centre communal d’action sociale (CCAS) s’engagent officiellement dans un partenariat avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Le but de cette convention, engageant les Signataires dans un partenariat d’une durée de 3 ans, est de se donner aux collectivités Ardennaises les moyens d’accentuer les efforts engagés en matière de recrutement et d’emploi des personnes souffrant d’un handicap.

*«* Une société inclusive est une société qui s’adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l’intérêt de tous de veiller à sa construction, pour nous, et les générations futures. C’est pour contribuer à cet élan que le FIPHFP poursuit au quotidien son travail de sensibilisation, d’information et de pédagogie.

Actuellement, selon la loi, *« Tout employeur, d'au moins 20 salariés, doit employer des personnes en situation de* handicap *dans une proportion de* 6 *% de l'effectif total. »* Un pourcentage déjà dépassé par les signataires : à ce jour, il se monte à 7,55 % pour la Ville, 7,66 % pour Ardenne Métropole et 16,67 % pour le CCAS. Ce qui représente un total de 124 bénéficiaires.

Mais être bon élève n’empêche pas de vouloir faire encore mieux…

Avec l’aide financière du FIPHFP, qui est prêt à engager plus de 360 000 € dans ce projet, les signataires affichent des objectifs à la fois clairs et ambitieux. Au terme de ces 3 années de collaboration, le taux d’emploi des personnes handicapées devrait être bien au-delà des taux initiaux.

**A propos du FIPHFP :**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (Fonction publique d’État, Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière). Il accompagne les employeurs publics à mettre en œuvre des politiques d’inclusions professionnelles à impact et à atteindre le taux d’emploi légal de 6%, contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap. Depuis sa création, le taux d’emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020. Le FIPHFP intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : “il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget” (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / Suivez le FIPHFP sur Twitter [@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP) et LinkedIn [@FIPHFP](https://www.linkedin.com/company/fiphfp/)

**Contacts presse :**

Jean-Claude Roussel, ARDENNE METROPOLE

Tél : 06 71 24 67 87

[jean-claude.roussel@ardenne-metropole.fr](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com)

Léa Valleix, FIPHFP

Tél : 06 30 69 50 16

[lea.valleix@tbwa-corporate.com](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com)